



# ACTU'SIDEL

N°2

2<sup>ème</sup> Trimestre 2023

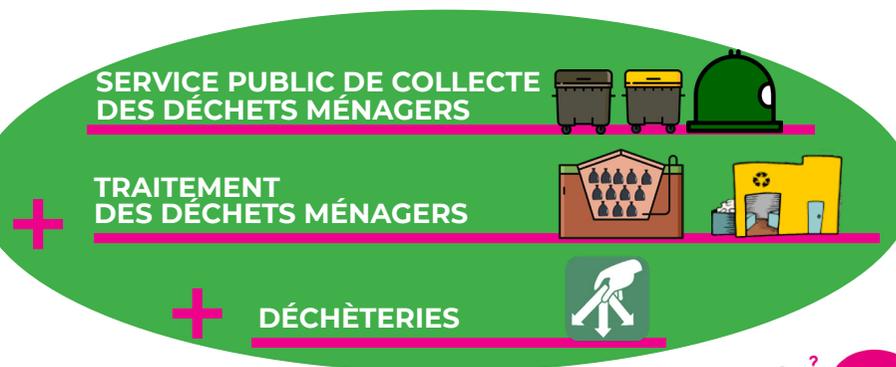
## Aujourd'hui, comment est financé le service public de collecte des déchets ménagers au SIDEL ?

Le SIDEL est principalement financé par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) payée par les usagers lors du règlement de la taxe foncière. La TEOM est donc basée sur la valeur locative du logement.



Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères

FINANCE



Le financement actuel est déconnecté de la quantité de déchets que nous produisons



En 2026,

la tarification de ce service public évolue et devient INCITATIVE.



[www.syndicats-lecture.com](http://www.syndicats-lecture.com)

à suivre ...